

**Communiqué de presse**  
mardi 8 novembre 2022

## **Les CCI et CMA de Nouvelle-Aquitaine renforcent leur partenariat**

Lundi 7 novembre, les présidents des deux établissements consulaires, régionaux, Jean-François CLÉDEL pour la CCI et Gérard GOMEZ pour la CMA, ont signé un plan quinquennal d'actions à mutualiser ou pouvant donner lieu à des coopérations renforcées, sous l'égide de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine, Fabienne BUCCIO.

La loi PACTE promulguée le 22 mai 2019 prévoit que « les chambres de commerce et d'industrie de niveau régional établissent après chaque renouvellement général, avec les chambres de métiers et de l'artisanat de niveau régional, un plan d'actions ayant vocation à être mutualisées dans l'intérêt des entreprises de leur ressort ». C'est donc ce plan qui était présenté et paraphé ce 7 novembre par les Chambres consulaires à la résidence préfectorale.

Les CCI et les CMA de Nouvelle-Aquitaine sont pleinement engagées dans cet objectif de mutualisation opérationnelle, au service des entreprises et des territoires, et ont déjà établi des coopérations approfondies au niveau régional et territorial.

A travers ce plan quinquennal, les deux Chambres Consulaires proposent de nouvelles actions ayant vocation à être mutualisées ou pouvant donner lieu à des coopérations renforcées. Ces actions communes, inspirées des coopérations existantes et respectueuses de l'identité des deux réseaux et des spécificités de leurs ressortissants, visent à atteindre les objectifs suivants :

- Renforcer la **mutualisation des actions de représentation** auprès des pouvoirs publics.
- Valoriser la **mutualisation des immobiliers** et des lieux d'accueil des entreprises.
- Développer les **réponses communes aux appels à projets** dans certains domaines.
- Encourager les **actions conjointes « appui aux territoires » et « entrepreneuriat »**.
- Renforcer les actions communes pour favoriser **l'orientation et l'insertion**.

La CCI Nouvelle-Aquitaine et la CMA Nouvelle-Aquitaine mettront en place **une animation régionale de ce plan d'actions**, afin de suivre l'avancement des cinq objectifs fixés dans ce document.